



AVRIL 2015

La municipalité vous informe

CÉRÉMONIE du 8 MAI

Le Maire, le conseil municipal et le Président de l'Association des Anciens Combattants ont le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie du **vendredi 08 mai** qui se déroulera selon le programme suivant :

- 09h45 : Rassemblement place de la Mairie
- 10h00 : Messe inter paroissiale
- 11h00 : Cérémonie au monument aux morts
- 11h15 : Vin d'honneur à la mairie (salle des mariages) de Beaumont Hague offert aux participants et distribution de brioches/sablés aux enfants des écoles ayant au moins participé au monument aux morts

EXTRAIT du COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 MARS 2015

➤ Personnel

- Dans le cadre d'une mutation, Isabelle AVRIL, auxiliaire de puériculture a rejoint la crèche de MARTINVEST
- Augmentation de 2 heures du temps de travail hebdomadaire de l'agent chargé de l'entretien des locaux périscolaires suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP).
- Augmentation de 2h du temps de travail hebdomadaire de l'agent chargé de l'entretien des salles vu le taux d'occupation des locaux
- Emplois saisonniers : le conseil décide de retenir deux candidatures pour une durée de 2 mois renouvelable à compter du 1^{er} avril 2015.

➤ Travaux divers

- Information du planning sur les travaux des réseaux :
 - Rue Jallot du 7 avril au 15 mai 2015
 - Rue du Hague Dike du 18 mai au 22 mai 2015
 - Rue du Millecent du 25 mai au 17 juin 2015
- Reprise des bétons désactivés du lotissement Cotis Capel. L'entreprise CAUVIN TP pour un montant de 5 972.40 € TTC est retenue
- Reprise de voirie à la résidence le Gardin. L'entreprise LECONTE pour un montant de 1 320 € TTC est retenue
- Mise en place des jardins familiaux juste derrière la salle paroissiale dans la parcelle cadastrée AC 184
- Remplacement de la chaudière du complexe sportif. L'entreprise SELCA est retenue pour un montant de 7 833.12 € TTC

- Remplacement de l'autolaveuse à la salle polyvalente. L'entreprise LOGISSAN SERVICES est retenue pour un montant de 5 890.31 € TTC. Egalement pour la salle des fêtes achat d'une auto laveuse d'un montant de 5 890,31 € TTC

RECENSEMENT de la POPULATION

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015 est de **1 501 habitants**.

EXTRAIT du COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 3 AVRIL 2015

Résultat du compte administratif du budget général 2014

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE				
Résultats reportés	0.00 €	154 528.09 €	0.00 €	427 452.49 €
opérations de l'exercice	301 822.21 €	180 005.21 €	1 345 399.85 €	1 421 658.24 €
Restes à réaliser	154 491.68 €	- €		
totaux	456 313.89 €	334 533.30 €	1 345 399.85 €	1 849 110.73 €
résultats de clôture	121 780.59 €			503 710.88 €
RESULTAT GLOBAL = Report en fonctionnement au compte R002 du BUDGET PRIMITIF 2015				381 930.29 €
RESULTAT INVESTISSEMENT = Report au compte R001 ou D001 du BUDGET PRIMITIF 2015				32 711.09 €

Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2015, à savoir :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux	Produit correspondant
d'habitation	994 700.00 €	13.08 %	130 107.00 €
Foncière (bâti)	1 490 000.00 €	25.58 %	381 142.00 €
Foncière (non bâti)	40 300.00 €	31.23 %	12 586.00 €

Budgets 2015

BUDGET	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Commune	1 771 452.76€	348 978.23 €
Structure multi accueil "La marette"	380 017.11 €	5 796.42 €
Caravaning du Homest	48 965.49 €	1 935.45 €
Lotissement Cotis Capel	104 267.30 €	52 133.65 €

Travaux de voirie et d'éclairage public

- Des travaux de revêtement et de collecte des eaux pluviales seront effectués aux endroits suivants :
 - IMPASSE DES VIOLETTES
 - IMPASSE DES JARDINS
 - CARAVANING DU HOMEST
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à l'Entreprise LECONTE qui a soumis une offre pour un montant de 31 437.00 € TTC.
- Un éclairage public sera mis en place sur l'esplanade de la maison des services publics. Le conseil municipal décide d'attribuer ce marché à l'entreprise INEO réseaux Nord-Ouest pour un montant de 15 003.00 € HT soit 18 003.60 € TTC.
 - La toile d'un tapis de judo doit être remplacée.
Le conseil municipal accepte le devis de la SARL RONIN SPORTS d'un montant de 7 030.00 € TTC
 - La commune va à nouveau solliciter pour une participation financière, les communes du territoire de la communauté de communes de la Hague, pour le fonctionnement de l'établissement accueillant des jeunes enfants « La Marette » (E.A.J.E.).
 - Adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes de 18-25 ans pour un montant de 345.23 € pour l'année 2015.
 - Adhésion de la commune au "Fonds de Solidarité pour le Logement » pour un montant de 900.60 € pour l'année 2015.
 - Modification du contrat d'utilisation de la salle des fêtes concernant le montant de la réservation et des précisions sur la restitution ou non de l'acompte en cas d'annulation. Un nouvel article qui stipule : « En cas de non-respect de la propreté, il sera facturé un montant de 60 € »
 - Suite à une demande, l'assemblée délibérante décide que la salle de conseil municipal sera prêtée une fois par mois pour la permanence des conseillers départementaux.

TRAVAUX d'AMENAGEMENT - RUE JALLOT



- Les travaux de la Rue Jallot ont démarré le 7 avril 2015 pour la réfection de l'ensemble des réseaux. La réfection totale de la voirie et des places devrait débuter à l'automne prochain.

CARNAVAL des ENFANTS / THEME : POISSON D'AVRIL



INSCRIPTIONS aux ECOLES – Rentrée 2015-2016

• ECOLE MATERNELLE « J. PREVERT »

Depuis le 10 avril 2015, le secrétariat de mairie enregistre les inscriptions.

Les parents se présentent avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique ou d'un document attestant d'une contre-indication.

• ECOLE PRIMAIRE «COTIS CAPEL »

Conformément à la réglementation en vigueur, les inscriptions à l'école primaire Cotis Capel de Beaumont-Hague sont effectuées auprès du secrétariat de la mairie depuis le **lundi 13 avril 2015**.

Pensez à apporter un justificatif de domicile, livret de famille et carnet de santé de l'enfant.

Enregistrement à l'Ecole Primaire Cotis Capel :

Les parents d'élèves sont invités à se présenter à l'école élémentaire avec les mêmes documents et le certificat d'inscription délivré par la mairie de Beaumont-Hague les **vendredi 15 mai, 22 mai de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h et le mercredi 29 mai 2015 de 9 h à 12 h**. Rendez-vous avec Madame la directrice au 02 33 10 00 84.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dans le cadre du projet de médiathèque, nous allons mettre en place une boîte à idées dans la bibliothèque. Nous attendons vos suggestions, vos attentes sur les horaires, les choix de livres, les animations et autres idées.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles afin d'apporter un plus à la bibliothèque et les services qu'elle peut offrir aux usagers. N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie.

EMPLOIS TEMPORAIRES

Étudiants de 18 ans minimum

ATELIER MUNICIPAL :

Étudiants
⇒ JUIN-JUILLET-AOÛT- SEPTEMBRE

LOCAUX DIVERS :

Étudiants (Entretien des locaux)
⇒ JUILLET-AOÛT

Nom : Prénom :

Age (18 ans minimum) : Adresse :

Date de naissance : Téléphone :

Lieu de naissance : Diplôme ou niveau :

Situation familiale : N° sécurité sociale :

Emploi sollicité :

Motivation :

Périodes sollicitées (1):

- ⇒ du lundi 15 juin 2015 au vendredi 26 juin 2015
- ⇒ du lundi 29 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015
- ⇒ du lundi 13 juillet 2015 au vendredi 24 juillet 2015
- ⇒ du lundi 27 juillet 2015 au vendredi 07 août 2015
- ⇒ du lundi 10 août 2015 au vendredi 21 août 2015
- ⇒ du lundi 24 août 2015 au vendredi 04 septembre 2015
- ⇒ du lundi 07 septembre 2015 au vendredi 18 septembre 2015

(1) entourer la ou les périodes possibles

SIGNATURE :

Coupon à remettre en mairie AVANT le 15 Mai 2015 avec :

- Attestation carte vitale personnelle
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Relevé d'Identité Bancaire ou postale au nom de l'étudiant

Nota : En raison du nombre important de demandes ; les candidats, qui ont déjà occupé un emploi saisonnier au sein de la collectivité les années précédentes, ne seront pas repris.

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

Mairie de BEAUMONT HAGUE(50440) B.P. 126

Tél. 02.33.01.57.20 Fax. 02.33.52.06.77

Tirage à 720 exemplaires

Directeur de publication Bruno LÉGER, maire de Beaumont-Hague

Imprimé avec un matériel écologique 